

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Camping L'Eau Vive Chemin St Saturnin 66820 Vernet les Bains

Tél : +334 68 05 54 14 - +336 18 92 63 48

Courriel : contact@leauvive-camping.com Site web : <http://www.leauvive-camping.com>

La location d'un chalet ou mobil home du samedi* au samedi* en HAUTE SAISON

En ce qui concerne les arrivées et départs, la réception est fermée

De 12h à 14h30

La location ne devient effective qu'avec l'accord de la direction et définitive après réception du contrat signé et de l'acompte (30%).

Elle est exclusivement nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

Si le client n'arrive pas à la date stipulée sur son contrat et sans nouvelles de sa part comme quoi il diffère sa venue, la location pourra être de nouveau disponible pour un autre client dans les 24 heures suivant la date initialement prévue et mentionnée sur le contrat.

Et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

En cas d'annulation à plus de 30 jours avant la date requise, une indemnité de rupture d'un montant égal à 30% du séjour vous sera retenue. *Si l'annulation se fait à moins de 30 jours de l'arrivée, le solde est entièrement dû. Assurance personnelle vivement conseillée.*

Tout locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping,

de respecter les locaux et les personnes et de faire preuve de retenue dans son comportement.

La direction accepte sur un emplacement une caravane et une petite tente - une grande tente et une petite tente - un camping-car 1 seule voiture et un maximum de 6 personnes.

La direction se réserve le droit d'attribuer à son client un autre emplacement que celui prévu initialement pour toute raison d'ordre pratique ou logistique. Elle fera tout son possible pour lui en attribuer un autre équivalent.

Les arrivées et les départs :

Emplacements : avant 12h pour les départs et après 14h30 pour les arrivées.

Chalets/mobilhome : impérativement avant 10h le samedi* pour les départs et après 15h le samedi* pour les arrivées.

Toutefois en cas d'arrivée prématurée, le client peut laisser son véhicule sur le parking et se promener dans le camping. S'il part plus tard, son véhicule doit stationner sur le parking.

Remarque : Si le départ s'effectue avant le samedi 10h comme prévu, la caution sera renvoyée dans les 15 jours, à condition que le locatif ait été rendu propre et sans dégradations.

Paiement du solde :

Chalet et emplacement : à l'arrivée. Aucun changement dans le devis ou les dates ne seront acceptées sauf accord de la direction.

Chalets et mobilhomes : 1 chèque de caution de 300 euros sera exigé à l'arrivée ou des espèces pour les clients étrangers.

Si le client ne souhaite pas faire le ménage avant son départ, la somme de 50 euros sera demandée ou déduit de la caution. La direction souhaite que spontanément le client signale toute dégradation de sa part. Les cautions seront rendues au départ, si rien de négatif n'est à signaler.

Le client devra informer la direction s'il constate dès son arrivée des anomalies dans l'inventaire du chalet.